



>> Utilisation (*)

Ce vêtement a pour but de signaler visuellement la présence de l'utilisateur, afin de le détecter et de bien le voir dans des situations dangereuses, dans toutes les conditions de luminosité, de jour, et la nuit dans la lumière des phares. B.T.P, entretien des voiries, des espaces verts, chantiers, transport (chauffeurs routiers), caristes, dockers, déménageurs, accompagnateurs de voyage, métiers de la sécurité...

>> Caractéristiques techniques

- ✓ Gilet de signalisation avec liseré.
- ✓ 1 bande rétro réfléchissante au dessus de chaque épaule.
- ✓ 1 bande rétro réfléchissante horizontale.
- ✓ Fermeture bande auto-agrippante.
- ✓ **Matière:** polyester.
- ✓ **Coloris:** tissu orange. Bandes grises. Liseré noir.
- ✓ **Tailles et conditionnement**

	S	M, L, XL, 2XL	
Carton	25 pièces	50 pièces	
Sachet	1 pièce	1 pièce	

En savoir plus : www.singer.fr

>> Principaux atouts

- ✓ Confection et matériaux de qualité.
- ✓ Léger à porter et peu encombrant.
- ✓ Liseré noir de propreté.
- ✓ Bandes rétro-réfléchissantes au dessus des épaules pour une bonne visibilité même au-dessus du porteur (bonne visibilité par exemple depuis les conducteurs de grue sur les chantiers!).

>> Conformité

Ce vêtement de protection a été testé selon les normes européennes suivantes :

- **EN ISO 13688 : 2013.** Vêtements de protection. Exigences Générales.
- **EN ISO 20471 : 2013 +A1: 2016.** Vêtements à haute visibilité. Méthodes d'essai et exigences.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Catégorie II.

Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **AITEX**.

Organisme notifié n°0161.

EN ISO 20471: 2013 +A1 : 2016



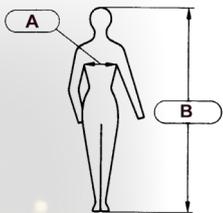
Existe également :
- en version **JAUNE**
Réf: **VPLGILJ**



Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

SINGER® 
safety

Tailles	Tailles de la poitrine (cm) (A)	Hauteurs (cm) (B)
S	84-96	160-172
M	92-104	166-178
L	100-112	172-184
XL	108-120	180-192
2XL	116-128	188-198




EN ISO 20471: 2013 +A1 : 2016			
	Résultat		
Surface matière de base et matière rétro réfléchissante	Classe 2		
Information sur les classes Classe 3: niveau de visibilité le plus élevé. Classe 2: niveau de visibilité intermédiaire. Classe 1: niveau de visibilité le plus faible.			
Exigence de surface en m ²	Vêtement de Classe 3	Vêtement de Classe 2	Vêtement de Classe 1
Matière de base	0.80	0.50	0.14
Matière rétro réfléchissante	0.20	0.13	0.10
Matières à caractéristiques combinées			0.20
<p>Matière de base fluorescente de couleur, pour le jour</p> <p>La fluorescence est la capacité d'un matériau à renvoyer plus de lumière que celle qu'il reçoit.</p> <p>Aussi les couleurs fluorescentes nous paraissent elle plus vives que celles ne disposant pas de cette propriété.</p> <p>Matière rétro réfléchissante pour la nuit</p> <p>Un rétro réflecteur est un dispositif capable de renvoyer la lumière qu'il reçoit dans des directions voisines de celle d'où elle provient. Ainsi le chauffeur qui éclaire un piéton dans la nuit avec les phares de son véhicule, identifie t-il très rapidement le vêtement équipé d'une matière rétro réfléchissante.</p> <p>Le coefficient de rétro réflexion de la matière rétro réfléchissante doit obligatoirement être de classe 2 pour être conforme à la norme EN ISO 20471. (la classe 1 de l'ancienne norme EN 471 a été supprimée).</p> <p>(x) Le chiffre à côté du symbole graphique indique la classe du vêtement suivant les surfaces minimales obligatoires.</p>			

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**



(*) Exemples d'utilisation données à titre indicatif; il appartient à l'utilisateur final de vérifier si le produit est adapté ou non à l'usage envisagé. Avant toute utilisation, lire la notice jointe avec le produit. Edition LS 2018.10.22 - Crédit photo(s): Singer, Fotolia